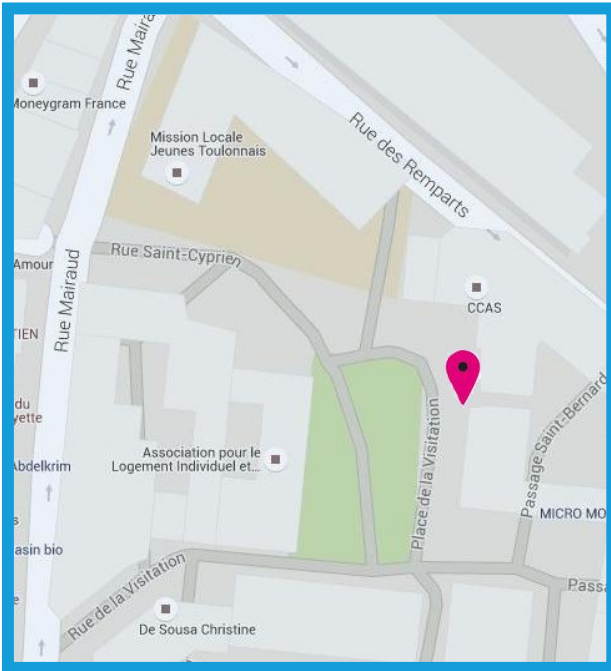


PLAN D'ACCÈS



Service Action sociale
Place de la visitation
83000 Toulon

Plus d'informations sur www.toulon.fr/ccas

CONTACT

Pour tout renseignement,
veuillez contacter :

**Le Service Action Sociale
du CCAS**

Place de la Visitation
83000 Toulon

04 94 92 45 03

*lundi et mardi
de 8h30 à 12h et de 14h à 16h*

*mercredi matin
de 8h30 à 12h*



Ne pas jeter sur la voie publique

Centre Communal d'Action Sociale de Toulon



**Aide au chauffage
2018-2019**

**Personnes âgées
de la Ville de Toulon**



Pour la période hivernale

2018 - 2019

Le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon délivrera du :

1^{er} octobre 2018 au 31 mars 2019

Une aide au chauffage d'un montant de 60 € aux Personnes Âgées de la Ville de Toulon.

L'aide sera délivrée :

Les lundis et mardis
8 h 30 - 12 h / 14 h - 16 h

Les mercredis matin
8 h 30 - 12 h

Conditions d'attribution

- Être âgé(e) de 65 ans minimum ou de 60 ans en cas de retraite pour invalidité ou inaptitude au travail,
- Résider sur Toulon (locataire, propriétaire ou accédant à la propriété) depuis plus de 3 mois. Pour les couples, chacun des conjoints doit remplir cette condition,
- Avoir des ressources qui ne dépassent pas le plafond fixé par l'Aide Sociale.
 - 833,20 € par mois pour une personne seule,
 - 1 293,54 € par mois pour un couple.

Pièces à fournir

- **Original de la pièce d'identité avec photo**
Pour les couples : original de la pièce d'identité de chacun. En cas de non présentation de l'une des 2 pièces d'identité, l'ensemble des ressources du couple sera pris en compte pour une seule personne.
- **Justificatif de domicile**
Quittance de loyer, EDF,...
- **Dernière attestation de paiement des retraites** principale et complémentaires ou justificatif de retraite pour invalidité ou inaptitude au travail pour les personnes âgées de 60 à 64 ans,
- **Les 3 derniers relevés bancaires** sur lesquels sont versées les retraites,
- **Avis d'imposition ou de non imposition** pour l'année 2018 sur les revenus 2017.